

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX DE L'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de A. G. ALLIEN.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 23 Décembre 1876.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Étampes, Paris) and times for various routes.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 44,244 fr., versés par 104 déposants dont 9 nouveaux.

Police correctionnelle.

Audience du 21 Février 1877. Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

* * Le 20 de ce mois on a arrêté en flagrant délit de vol, à Corbeil, une bande de malfaiteurs dont faisait partie le nommé Bernard, originaire d'Étampes.

Les journaux annoncent pour le 27 de ce mois, une éclipse totale de lune. Le coucher du soleil aura lieu, ce jour-là, à 5 h. 34 ; la pleine lune paraîtra à l'est, à 5 h. 24, sur un horizon clair.

Enfin, à 7 h. 20, disparaîtra le dernier rayon lumineux, et, à ce moment, l'obscurité sera complète. Le phénomène durera plus d'une heure et demie.

A 8 h. 57, la partie de la lune qui aura été d'abord couverte, recevra la lumière du soleil et commencera à briller. Alors, l'obscurité derrière laquelle disparaissait la lune s'en ira peu à peu, et à 9 h. 54, la pleine lune reparaitra dans tout son éclat.

Cour d'assises de Seine-et-Oise.

Présidence de M. le conseiller SEVRETEUR. Audience du 29 Janvier 1877.

Affaire unique. — Viol et attentat à la pudeur avec violence. — L'audience de ce jour a été consacrée toute entière aux débats d'une odieuse affaire de meurtres.

A la fin du mois de novembre dernier, le nommé Jacques Marchet, âgé de 38 ans, casquier à Paris, comparait devant la Cour d'assises de la Seine sous l'accusation de viol et d'attentat à la pudeur avec violence sur la personne de sa jeune apprentie, âgée de moins de 15 ans.

Marchet s'est pourvu contre cet arrêt, et comme le principal témoin, bien qu'agé de plus de 45 ans au moment des débats, avait été entendu sans prestation

de serment, la Cour de cassation a cassé l'arrêt rendu par la Cour d'assises de la Seine et renvoyé l'accusé devant le jury de Seine-et-Oise, pour être jugé de nouveau.

M. de Froidefond des Farges, procureur de la République, occupe le siège du ministère public. M. Lucien Blin, avocat du barreau de Paris, est assis au banc de la défense.

Sur les réquisitions du ministère public, les débats ont eu lieu à huis-clos.

Le jury a rendu un verdict affirmatif sur toutes les questions et muet sur les circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour a condamné Marchet à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Audience du 30 Janvier 1877.

Affaire unique. — Assassinat. — Nos lecteurs peuvent se rappeler, car nous avons déjà rendu compte de cette affaire dans notre numéro du 2 décembre dernier, que le nommé Martial Lévêque, âgé de 41 ans, maçon, demeurant aux Champeaux, commune de Montmorency, comparait devant la Cour d'assises de Seine-et-Oise, le 24 novembre 1876, sous l'accusation d'assassinat, mais que les principaux témoins étaient absents, ou ils n'avaient pu être régulièrement cités, cette affaire avait été renvoyée à la session suivante.

Par suite de ce renvoi, Lévêque a comparu de nouveau devant le jury à l'audience de ce jour.

Nous allons rappeler les faits que lui reproche l'accusation.

Le 30 juillet dernier, vers huit heures et demie du soir, le sapeur du génie Charcou, détaché au fort de Domont, se trouvait avec quelques camarades sur le terrain militaire, à quarante mètres environ de la route de Domont à Montmorency, lorsqu'il aperçut le nommé Lévêque couché près de lui dans un fossé. Cet individu, qui regardait de temps à autre sur la route et semblait se cacher, lui parut suspect. Charcou l'invita à sortir du terrain militaire.

L'accusé lui répondit : Si tu étais seul, je l'éventrerais. Sans se laisser intimider, le sapeur le prit par le bras et le conduisit jusqu'au premier tournant de la route. A cet endroit Lévêque saisit un pavé pour en frapper Charcou. Quelques passants, parmi lesquels était un charretier nommé Cébel, s'interposèrent et le

désarmèrent. L'accusé s'en prit alors à Cébel et tourna contre lui toute sa colère.

Cébel était faible et trop débile pour lui résister ; un charretier qui le connaissait, le sieur Maucourant, vint à son secours ; une lutte s'engagea, dans laquelle Lévêque fut terrassé. Maucourant, qui n'avait aucune intention bataillonne et voulait seulement débarrasser son camarade d'une agression brutale, se releva et continua sa route dans la direction de Montmorency. Lévêque s'attacha à ses pas et voulut recommencer la lutte. Maucourant, pour l'éviter, rebroussa chemin et se dirigea vers la cantine où il demeura, dans la direction de Domont. Lévêque fit comme lui et le rejoignit. Quand il vit que Maucourant était décidé à ne pas se battre, il le saisit par l'épaule et lui porta deux coups de couteau.

Surprise par cette attaque soudaine, la victime eut encore la force de repousser son agresseur et de le faire tomber, mais elle tomba elle-même et Lévêque en profita pour la frapper encore de deux coups de couteau, dont l'un a perforé le poumon gauche et le péricarde et s'est arrêté dans le cœur. La mort fut presque instantanée.

L'accusé ne pouvait nier les faits matériels, mais il prétendit pour sa défense avoir agi sous l'influence d'une attaque d'épilepsie qui lui enlevait la conscience de ses actes.

Avant la première comparution devant le jury, l'accusé avait déjà été soumis à l'examen du docteur Bibart, de Pontoise, qui avait émis l'opinion que Lévêque était épileptique et comme irresponsable des actes qu'il commettait pendant ses crises, mais qu'il devait être considéré comme responsable de ses actes dans l'intervalle de ces crises, et que lors du fait à lui reproché il n'était pas sous l'empire d'une attaque d'épilepsie, car le lendemain, lors de son interrogatoire, il avait raconté le fait de telle façon qu'il s'en souvenait. Or, l'absence complète de la mémoire est un des signes des attaques d'épilepsie. Du reste, le docteur Bibart n'a jamais pu voir l'accusé dans un de ses accès. Il a donc conclu que Lévêque devait être considéré comme responsable de ses actes, mais que cependant sa responsabilité devait être atténuée dans une certaine mesure, à raison de son état maladif.

De son côté, M. le docteur Font-Réaux écrit une lettre qui peut avoir la force d'un rapport. Dans cette

Feuilleton de l'Abeille

LA PASCALONE

Au docteur Génieys, médecin-inspecteur d'Amélie-les-Bains.

Hier, comme je lui demandais une histoire, tel fut à peu près son récit :

Jamais cliente ne m'inspira, dès le premier abord, un aussi vif intérêt.

Elle était grande, mince, distinguée, vraiment belle. Un type étranger, étrange. Sa fine et magnifique chevelure d'un blond cendré couronnait un front pâle et des traits amaigris, mais d'une exquise pureté de lignes et d'une expression charmante. Le sourire, doux et triste, était de ceux qui ne s'oublent pas. Dans les yeux, d'un azur transparent, il y avait de la mélancolie, de la résignation, cette vague inquiétude qui se retrouve dans le regard de tous ceux qui doivent mourir jeunes. Elle n'avait guère plus de vingt ans.

Une phthisique !... une veuve ! Elle portait encore le grand deuil, et le joli petit garçon qu'elle tenait par la main, son fils, vêtu de ce costume de moujick qui sied si bien aux enfants du Nord, avait la kaptane en velours noir avec les manches du pardessus et les pantalons (charmary) d'un violet sombre.

En s'asseyant, elle le prit sur ses genoux et l'embrassa. Ils échangèrent un sourire. Je revois encore ce groupe.

— L'usage, débutai-je en ouvrant mon carnet, est d'inscrire chaque malade... avec les renseignements qui nous aideront à le guérir. Veuillez donc, madame, m'apprendre votre nom, votre pays, l'histoire de votre santé... y compris les épreuves morales qui peuvent avoir eu quelque influence...

L'inconnue ne me laissa pas achever : Je suis d'origine polonaise, répondit-elle, et je me nomme Wanda...

— Wanda ?... répétai-je interrogativement. — Soyez assez bon, dit-elle avec un certain embarras, pour ne pas insister sur ce point... Plus tard, s'il est nécessaire, vous saurez le nom de mon mari... Il était jeune, aussi fort, aussi beau qu'il était bon... Dieu lui réservait sans doute de longues années...

— Il n'est donc pas mort de maladie... — Au Caucase, en combattant pour son pays... Ah ! docteur, j'ai bien pleuré !... j'ai bien souffert !...

A cet aveu, qui venait de s'échapper involontairement des lèvres de la jeune veuve, l'enfant jeta des cris.

La mère, aussitôt, refoulant ses larmes : — Non !... Je ne pleure pas !... Je ris !... Tiens !... Regarde, Ivan... Je ris... je suis contente...

Ivan déjà s'apaisait. — Docteur, reprit Wanda, je vous ai dépeint le père de cet enfant... Son fils devrait lui ressembler... Eh bien ! non, il est faible, nerveux, souffrant... Croyez-vous que ce climat, les eaux, vos bons soins lui rendent la force et la vie ?...

— Ah ! fis-je avec étonnement, c'est donc pour lui que vous me consultez, madame ?

— Oui. — Mais... vous ?... — Oh ! moi !...

Dans l'expression de ces deux mots il y avait eu tant de découragement, tant d'amertume, que le bambin lui-même s'en alarma. Je le vis jeter ses deux petits bras au cou de sa mère, qui, déjà toute rassérénée, s'empressait de lui dire :

— Qu'as-tu, cher baby ?... Je me porte bien, tu le sais... Le malade, le petit malade, c'est toi, mon mignon !... Mais le docteur te guérira... Voyons !... regarde-le... écoute-le... sois bien obéissant à ses conseils... Ah ! ah ! c'est alors que tu me verras gaie... heureuse !

Le jeune Russe, bien qu'il ne fût encore que dans sa quatrième année, savait déjà comprendre les choses du cœur. Il vint à moi. Mais tout en lui parlant, en l'examinant, j'examinais surtout la mère.

Elle avait la mort sur le visage et, sans doute aussi, la conscience de son état, le renoncement à tout espoir. — Oh !... oh !... pensai-je à part moi, tu me confieras un jour ton secret... Patience !

Et je me contentai d'une simple ordonnance pour l'enfant, qui, du reste, était délicat, irritable, un peu trop gâté peut-être.

Le lendemain, je rendis ma première visite à ma nouvelle cliente. Elle s'était installée aux thermes Pujade, dans un appartement retiré, les fenêtres au midi, sur les jardins étagés au fond de la gorge du Mondony, ce torrent qui serpente entre deux montagnes toujours vertes. Un air imprégné de senteurs balsamiques, l'as-

pect d'un de ces paysages pyrénéens qui reposent à la fois l'âme et les yeux, du soleil, du calme, c'était bien ce qu'il fallait... surtout à la mère !

Elle s'était fait connaître sous le nom de Wanda... Madame Wanda, disait-on. Plus tard, d'après la source où j'envoyais boire son enfant... et elle aussi... quelques-uns la surnommèrent Pascalone.

II

Le docteur, après une pause, reprit en ces termes :

Vous connaissez la Pascalone, cette fontaine qui s'épanche au bas des rochers, presque au niveau du torrent, en face de mon petit Niagara, sans compter les autres cascades. C'est l'endroit le plus retiré, le plus solitaire d'Amélie. Un saule l'abrite de son ombrage éploré. Des chênes verts, des lauriers-roses, des eucalyptus se dressent ou se penchent aux environs comme autant d'obstacles aux regards indiscrets. Sur la rive, ou plutôt sur l'escarpement opposé, une haute montagne, offrant toutes les teintes du bronze et, dans les interstices de ses pittoresques saillies, partout où le roc a pu soutenir un peu de terre végétale, des lentiques, des lavandes, des thym, des romarins, toutes sortes de plantes aromatiques et salubres. On était au printemps. L'air semblait embaumé ; le feuillage éclairci tamisait les rayons du soleil en tempérant la fraîcheur des eaux. Leur bruit, quelques chants d'oiseaux troublent seuls le silence de cet endroit sauvage, austère, ignoré, mystérieux comme le passé de la pauvre Wanda.

Elle y passait de longues heures, avec son cher Ivan,

lettre adressée à M. le Juge d'instruction, M. le docteur Font-Réaux, rappelant différents faits du passé de Lévêque et notamment qu'il avait déjà été enfermé comme fou et qu'il avait été rendu à la liberté parce qu'alors il avait paru guéri, émettait au contraire l'opinion que l'accusé ne pouvait être considéré comme responsable de ses actes.

En présence de cette différence d'opinion des deux docteurs, M. le Président des assises commit M. le docteur Mottet, qui est un des spécialistes reconnus pour ces sortes d'affections mentales, à l'effet d'avoir son opinion sur ce point. Comme le docteur Bibart, M. le docteur Mottet a conclu que l'accusé, malgré sa maladie, était responsable de ses actions commises dans les intervalles de ses crises, et que lors du crime qui lui était reproché l'accusé n'était pas sous l'empire d'une crise pouvant lui ôter son libre arbitre; que toutefois à raison même de son état morbide, il ne pouvait être considéré comme entièrement responsable de ses actes et qu'il y avait lieu de tenir compte de cette situation.

M. l'avocat de la République Gastambide, chargé de soutenir l'accusation, et M^e Georges Haussmann, avocat du barreau de Versailles, chargé de la défense, se sont attachés surtout à la question médico-légale de responsabilité de l'accusé. Là était en effet le véritable nœud des questions posées au jury.

Après le réquisitoire et la plaidoirie, M. le Président a résumé l'affaire et annoncé au jury qu'il allait leur poser, comme résultat de débats, la question subsidiaire de coups volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

Le jury a rendu un verdict négatif sur les questions de meurtre et de préméditation, mais affirmatif sur la question subsidiaire de coups volontaires ayant occasionné la mort sans intention de la donner: il a, en outre, accordé à l'accusé le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour a condamné Lévêque à la peine de la réclusion pendant cinq ans, et a ordonné qu'à l'expiration de sa peine il serait soumis à la surveillance de la haute police pendant cinq années.

Chronique judiciaire.

La Cour de cassation vient d'établir, à propos du droit de quittance de dix centimes, une jurisprudence opposée à celle mentionnée par un grand nombre de tribunaux.

La chambre civile de la Cour de cassation a reconnu que le droit de timbre de dix centimes est dû « sur toute quittance préparée à l'avance, quand bien même le paiement n'aurait pas eu lieu et que la quittance ne serait pas remise au débiteur. »

— On lit dans le dernier numéro du journal financier, *la Gazette de Paris* :

IMMOBILIÈRE — La première chambre de la Cour d'appel a rendu, à son audience du 9 février, une série d'arrêts sur plusieurs demandes en dommages-intérêts formées par divers actionnaires et obligataires de la Compagnie Immobilière contre MM. Pereire et Salvador.

On sait que de précédentes décisions de la Cour avaient condamné MM. Pereire et Salvador à rembourser aux actionnaires ayant acheté leurs actions dans une période déterminée, le prix d'achat de ces actions, contre la remise des titres mêmes, objet de l'acquisition.

La Cour, par ses arrêts d'aujourd'hui, a décidé que le droit à l'indemnité pour les actionnaires n'était pas nécessairement subordonné à la représentation des titres et que tout actionnaire qui avait subi un préjudice par suite de l'achat d'actions dans la période comprise entre le 19 mai 1864 et le 30 avril 1867 avait droit à obtenir une réparation.

En ce qui concerne les obligataires, la Cour a confirmé la sentence des premiers juges qui avait repoussé la demande en dommages-intérêts formée par des obligataires, acheteurs de titres antérieurement au 19 mai 1864. Quant aux obligataires, acheteurs dans la période ci-dessus indiquée du 19 mai 1864 au 30 avril 1867, la Cour a infirmé les jugements de première instance,

que promenaient là et là, parmi les rochers, une servante russe, sa nourrice. On recherchait les plus chauds abris. Je l'avais bien recommandé à la mère... pour l'enfant. « Faites comme lui, madame, encouragez-le par l'exemple. » Et, docile à mes conseils, elle suivait un traitement complet... Je n'affirmerais pas que ce fût à son insu, sans le vouloir. Elle avait parfois un sourire qui témoignait du contraire.

Une amélioration sensible en résulta. Elle avait recouvré le sommeil, elle ne toussait presque plus, elle reprit des forces, un certain coloris. Je ne pus dissimuler ma satisfaction.

— Tant mieux ! dit-elle, je suis heureuse de vous contenter. N'êtes-vous pas notre seul ami ?

Et sa main, blanche et fiévreuse, serra la mienne.

Elle avait dit vrai. Oui, son ami tout dévoué !... Le seul, car, malgré les avances des autres malades, elle ne fréquentait personne, elle ne parlait à personne. On avait même remarqué qu'elle ne recevait jamais de lettres.

J'en reçus une à cette époque, et qui m'étonna beaucoup.

« Docteur, m'écrivait-on, j'apprends par Wanda que vous soignez mon petit-fils. Rendez-le fort et vaillant; c'est le dernier espoir d'une noble race. J'irai le prendre dès que sa mère ne sera plus. Vous m'en aviserez, mais sans trop d'empressement; l'été dernier, au mont Dore, on m'a fait faire un voyage inutile... etc., etc. »

C'était signé d'un des plus grands noms de la Russie. Une princesse.

Je ne saurais dire à quel point cette lettre sèche, hautaine et si cruelle pour la pauvre Wanda, m'avait

en ce qu'ils avaient fixé à 80 fr. par obligation les dommages-intérêts à payer par MM. Pereire et Salvador, et condamné ceux-ci au remboursement du prix d'achat avec intérêts jusqu'au jour du remboursement contre la remise des titres achetés.

L'arrêt rendu le 9 février par la Cour d'appel de Paris, ouvre à certains porteurs de titres, actions ou obligations de la Compagnie Immobilière une voie de salut, pour le recouvrement de créances qui étaient à peu près désespérées.

Les obligataires, acheteurs ou souscripteurs dans la période comprise entre le 19 mai 1864 et le 30 avril 1867, sont autorisés par cet arrêt à réclamer de MM. Pereire et Salvador, le remboursement de leur prix d'achat à la charge de justifier de leur achat dans la période susdite.

Ceux de nos lecteurs qui se trouvent dans ces conditions feront bien de se réunir et de s'entendre pour agir en commun contre MM. Pereire et Salvador.

Nouvelles et faits divers.

— Une décision de M. le ministre des finances a fixé définitivement, ainsi qu'il suit, les couleurs des diverses catégories de timbres-poste en usage dans le service :

- 0,01 encre noire sur teinte bleue ;
- 0,02 encre brun Van Dyck sur teinte chamois clair ;
- 0,04 encre marron sur teinte gris bleu ;
- 0,05 émeraude sur teinte vert d'eau ;
- 0,10 encre noire sur teinte violette ;
- 0,15 encre jaune sur teinte jonquille ;
- 0,20 encre bleue sur teinte turquoise ;
- 0,25 encre noire sur teinte laque rouge ;
- 0,30 encre bistre sur teinte bistre clair ;
- 0,35 encre violette sur teinte orange ;
- 0,40 encre garance sur teinte paille ;
- 0,75 encre carmin sur teinte rose clair ;
- 4,00 encre bronzé sur teinte paille ;
- 5,00 encre lilas foncé sur teinte lilas clair.

L'émission de ces nouveaux timbres-poste aura lieu au fur et à mesure de l'épuisement de ceux actuellement en circulation.

— Nos lecteurs trouveront plus loin l'annonce de la souscription à 46,280 obligations du chemin de fer de l'Ouest-Algérien, qui sont offertes au public au prix de 265 fr., à la date du vingt-huit février courant, par les soins de la maison L. Sée fils et C^e, à Paris.

On reconnaît à première vue que la maison Sée ne s'est pas écartée, dans cette occasion, du programme qu'elle s'est tracé en s'occupant spécialement des emprunts départementaux. L'émission des obligations de l'Ouest-Algérien s'en rapproche effectivement beaucoup; le département d'Oran garanti au chemin de fer de l'Ouest-Algérien une somme annuelle de 400,000 fr., tandis que le service de l'intérêt et de l'amortissement desdites obligations n'exige que 258,000 francs environ.

Il est impossible de présenter au public une affaire pourvue de garanties plus sérieuses et plus clairement établies.

— On lit dans le *Journal de Mantas* :

Un revenant. — On dit que le temps des revenants est passé et qu'il n'y a plus de gens superstitieux.... Hélas ! lecteurs, c'est là une grave erreur. Si vous voulez vous convaincre de ce que j'avance demandez aux bonnes femmes de Boissy Mauvoisin, la Belle-Côte, Bléry, Méneville, etc., s'il n'est pas vrai qu'un fantôme, vêtu d'un linceuil et portant une lanterne allumée, parcourt toutes les nuits et en tous les sens les plaines de ces pays, barrant le chemin aux voyageurs attardés, *elles vous l'affirmeront*....

Depuis cette apparition, qui remonte à environ quinze jours, lorsque vient le soir, ces braves gens se renferment chez eux et bientôt n'osent plus se rendre d'un pays à l'autre craignant de rencontrer sur leur passage cet être soi-disant surnaturel.

Peut-on s'imaginer qu'en plein dix-neuvième siècle,

indigné, affligé. Je résolus, après une courte hésitation, d'en garder le secret.

Un mois s'écoula. Ivan renaissait à vue d'œil. Il devenait moins sauvage. J'avais obtenu, non sans peine, qu'il fit connaissance avec quelques autres enfants de son âge et partageât leurs jeux. Quand la mère l'entrevoit courir en riant à travers les arbres, son pâle et morne visage s'éclairait d'un rayon de joie.

Et moi de dire :

— Voilà ce qui lui faut !... du mouvement, de l'expansion, la turbulence gaitée de son âge !

Elle serra la main que je lui tendais. Puis, sa pensée se reportant vers l'enfant, dont retentissait à quelques pas le rire clair et joyeux :

— Cher petit ! murmura-t-elle, ah !... vous le saurez, docteur...

— Mais il est tout sauvé !... Le malade, ce n'était pas lui, c'était sa mère...

— Et vous espérez la guérir aussi ?

— Assurément !

— Docteur !... docteur !... j'ai lu des livres spéciaux et je me rends compte du mal qui me tue... Au troisième degré, la phthisie est implacable...

Je m'empressai de répliquer :

— Quand elle provient... et c'est la majorité des cas, non point le votre... quand elle provient d'un vice héréditaire, de mauvaises conditions hygiéniques ou d'excès, n'importe lesquels... Mais il n'est pas rare de la voir se développer chez des natures impressionnables, nerveuses, à la suite d'émotions profondes et surtout longtemps contenues...

— Ah !... vous croyez !... fit-elle, toute pensive.

au centre de la France et aux portes de sa capitale, il y a encore des gens assez naïfs pour croire à ces sortes de choses et qu'il ne se trouve pas, dans les pays que nous venons de citer, une seule personne assez courageuse pour surprendre et s'emparer du susdit fantôme qui n'est, bien entendu, en réalité, qu'un mauvais plaisant voulant s'amuser aux dépens des trop crédules habitants de ces localités et lui infliger une si verte correction qu'il ne soit pas tenté de continuer son stratagème.

— Un horloger de la Rochelle, le sieur D..., avait la mauvaise habitude, en jouant avec son enfant, petit garçon de six ans, de le soulever de terre en le prenant par la tête. Dernièrement, et malgré les avis nombreux du danger auquel il s'exposait, et malgré les cris de l'enfant, il jouait avec le petit et le soulevait ainsi de terre à plusieurs reprises, lorsque l'enfant cessa de crier, roula des yeux effrayants et contracta sa bouche d'une façon singulière. Il avait les vertèbres du cou luxués et était mort quand on le reposa à terre.

— On lit dans la *Petite Feuille de Coulommiers* :

Judi 8 février, dans l'après-midi, deux enfants, l'un de huit ans et l'autre de quatre ans, étaient trouvés au bas de la côte de Coton, hameau de la Trétoire. Sans chaussure aucune, les pieds meurtris et ensanglantés, mourant de faim, ils furent recueillis par les habitants du hameau qui les conduisirent à la mairie. L'aîné montra alors un chiffon de papier sur lequel on lisait : « Avis aux personnes qui trouveront ces enfants, de les mettre sur la route de Saint-Cyr, où ils ont leur grand-mère. » Et il raconta ce qui suit : son père était mort, sa mère habitait avec eux La Ferté-sous-Jouarre; ils étaient très-pauvres, et l'assistance publique leur venait en aide. Ce jour-là ou la veille, sa mère les avait conduits sur la route de La Ferté, les avait abandonnés et s'était enfuie avec un homme qui vivait avec elle depuis quelque temps.

M. le maire de La Trétoire confia ces enfants à M^{me} Fontaine, dont le mari est instituteur et secrétaire de la mairie. Cette dame, bien connue dans le pays pour sa bonté envers les malheureux, prit soin de ces deux pauvres petits êtres, qui n'exhalèrent aucune plainte malgré la faim, le froid et leurs plaies saignantes; elle les réchauffa, les fit souper, et ne pouvant les coucher chez elle (étant elle-même mère de quatre enfants), elle leur procura un bon gîte dans l'auberge voisine. Le lendemain matin elle donna à l'un, et M. le maire à l'autre, une paire de chaussures bien chaudes; puis le garde champêtre les conduisit dans une voiture de M. le maire, à Saint-Cyr, où les voisins de leur grand-mère les reconduisirent et leur donnèrent l'hospitalité en attendant le retour de la grand-mère absente de son domicile. Quant à la mère dénaturée qui a si lâchement abandonné ses enfants, la justice, dit-on, est à sa recherche.

— **Singulier mariage.** — C'était M. Châtagnier, impasse de la Planchette, et M^{lle} Poirier, rue Copeau. Le parrain, jovial menuisier, prononça un petit discours de circonstance :

« Mes enfants, dit-il, vous voilà liés par des chaînes indissolubles. Quoique peu prier aux exigences d'un discours, je ne serais pas assez plat *dieu* pour me taire. Je n'ai plus comme vous des cheveux d'ébène; je suis un peu boulevu et ma tête tremble; c'est ainsi que plus tard il vous faudra hêtre. »

« En attendant, soyez *noyers* dans la joie; vous avez du pin sur la planche. »

« Que votre existence soit pleine de charmes sur terre et sur eau. »

« Prenez racine pour faire une souche durable et fertile, *campêche* souvent la discorde, et soyez toujours du bois dont on fait... les bons ménages. »

Mines de fer magnétique de Collo.

Cette affaire, toute française, dont 8,000 actions vont être offertes en souscription, est appelée au plus grand avenir. Les minerais de fer algériens ont conquis depuis l'exploitation des gîtes de Mokta, une renommée qui les place au niveau des plus célèbres minerais de Suède. Les concessions de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Collo sont, au moins, aussi ri-

ches et aussi puissantes. Au milieu de la transformation de notre industrie métallurgique, il est indispensable que notre pays puisse s'approvisionner par lui-même de minerais de qualité supérieure. L'extraction devant s'élever en moyenne, à Collo, à 200,000 tonnes par an, sera loin de suffire aux besoins de la métallurgie. La Compagnie est assurée de voir disputer ses produits par toutes les usines françaises, et à des prix qui garantissent aux capitaux engagés dans la Société des mines de Collo une fortune industrielle et financière égale à celle de Mokta.

ANCIENNE MAISON Y. BENOIST

Rue Saint-Martin, n° 4, à Etampes.

GIRARDIN SUCESSEUR

CONSTRUCTEUR MÉCANICIEN BREVETÉ.

Construction de Rouleaux en fonte avec monture en fer, à 28 et 30 francs les 100 kilogr.

Rouleaux en fonte non montés, à 25 et 26 fr. les 100 kilogrammes.

PELLARD, huissier à Livry, près Paris, demande un premier clerc capable et majeur. — Appointements : 4,800 fr. — Se présenter. 2-2

M^e JACOB, notaire à Angerville, demande un Principal Clerc. — Se présenter. 4-3

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 14 Février. — VEZARD Eugénie-Louise, rue de la Tannerie, 2. — 47. DENECÉ Marie-Catherine, rue Saint-Martin, 58. — 20. MERCIER Blanche, rue de Chauffour. — 24. MALIÈRE Azèle-Charlotte, rue Saint-Jacques, 404. — 21. VERON Alexandre-Jules, rue du Rouneau, 25.

DÉCÈS.

Du 16 Février. — CATRY Aimable-Ernestine, couturière, 36 ans, place Saint-Gilles, 41. — 21. PETIT Marie-Madeleine-Emilie, rentière, 66 ans, veuve Petit, rue Evezard, 49.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

COMPAGNIE

DES

MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE

de COLLO (Algérie).

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 5 MILLIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. le marquis d'Assas, propriétaire ;
LE BRUN de VIRLOX, Ingénieur civil des Mines ;
GUNTZBERGER, Administrateur des Houillères de Saint-Eloi ;
Comte de VALLETON, Maître de forges ;
De NOMAIS, Ingénieur, Directeur des Mines de Lachapelle ;
De BELCOUR *, ancien Capitaine, Chef de Bureau Arabe en Algérie.

SOUSCRIPTION

à 8,000 ACTIONS de 500 francs.

Pendant la période d'organisation des travaux, les actions reçoivent un intérêt de 6 pour cent, soit 30 francs par an.

L'action de la Compagnie des Minerais de fer magnétique de Collo constitue un placement de premier ordre et de tout repos. Ces minerais sont de qualité absolument supérieure, **égaux à ceux des gîtes si renommés de Suède et de Mokta.**

L'exploitation qui aura lieu à ciel ouvert, fournira aisément 200,000 tonnes par an.

ment en corps inertes, ne gênant plus les fonctions respiratoires. Le malade peut vivre alors jusqu'à cent ans, toujours phthisique... Mais enfin ça vaut mieux que de mourir guéri ! Voilà pour le commun des martyrs... Quant à vous, chère cliente, ni les phosphates, ni l'iode, ni l'arsenic, ni même la Pescalone, n'y suffiront. Ce qu'il faudrait, c'est l'épanchement de votre secret chargé, c'est la consolation, c'est le bonheur !

— Alors, conclut-elle avec accablement, je suis condamnée !

Ma vive affection pour elle m'inspira cette réponse :

— Ne désespérez pas, ma pauvre enfant !... N'êtes-vous pas chrétienne ? Où les hommes ne peuvent rien, il reste Dieu... qui permet encore des miracles !

Les yeux de Wanda se levèrent au ciel. Puis, les rabaisant vers moi :

— Docteur, me dit-elle, vous avez mérité de tout savoir... Écoutez.

Cu. DESLYS.

(La suite au prochain numéro).

— Le mot de la dernière énigme est SOL, savoir :

SOL, — terrain considéré quant à sa nature ou à ses qualités productives ;

SOL, — espèce de raisin sec, qu'on met parmi les fruits secs, pour faire ce qu'on appelle les quatre mendians ;

SOL, — (sou) pièce de monnaie ;

SOL, — note de musique, au-dessus ou au-dessous de la portée.

Le prix de revient de la tonne est fixé à **7 francs** par les Ingénieurs. **Le prix de vente** des minerais similaires est de **15 fr.** En le réduisant à 44 francs afin d'éviter tout mécompte, il reste, au profit de la Société, un **bénéfice de 7 francs par tonne, soit pour 200.000 tonnes, un bénéfice total annuel de UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS.**

D'après ces calculs, l'action recevrait un dividende de **110 francs, représentant un revenu de plus de vingt-cinq pour cent.**

Prix de Souscription : 500 francs.

On verse : En souscrivant..... **100 francs.**
Le 5 avril..... **150 francs.**

Ensemble..... **250 francs.**

Les autres versements seront appelés ultérieurement.

Après le deuxième versement, il sera délivré des Titres définitifs libérés de **250 francs.**

La Souscription sera ouverte le **Mardi 6** et **Mercredi 7 mars**

à Paris { Au siège social : 51, rue de Provence.
Chez M. Alfred PAZ, banquier, 46, rue de la Grange-Batelière.

Et chez tous les Banquiers, Agents de change et Changeurs de Paris et des Départements.

On peut souscrire dès à présent par correspondance. 2-4

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

L'OUEST-ALGÉRIEN

SOUSCRIPTION A 16,280 OBLIGATIONS

Rapportant **15 francs** d'intérêts

Payables les **1^{er} Mars** et **1^{er} Septembre**

Remboursables à **500 francs.**

Intérêts et remboursements garantis par le département d'Oran.

Cette garantie résulte d'un revenu net de **100.000 francs**, assuré par le département d'Oran; sur ce revenu **258,167 francs** seulement, sont absorbés par le service de l'intérêt et de l'amortissement de ces obligations.

La ligne, presque entièrement achevée, sera livrée à l'exploitation en avril de cette année.

Prix : 265 francs

(Jouissance du **1^{er} Mars 1877.**)

PAYABLES COMME SUIT :

65 fr. en souscrivant.

100 fr. le **1^{er} avril 1877.**

100 fr. le **1^{er} mai 1877.**

Les souscripteurs qui se libéreront à la souscription, n'auront à verser que **264 francs.**

Le placement ressort à plus de **6 O/O.**

La Souscription sera ouverte le **28 Février 1877.**

A PARIS, chez MM. L.D. SÉE FILS et C^e, banquiers, 41, rue du Conservatoire;

A Colmar, chez MM. Ab. SÉE et FILS;

A Mulhouse, chez MM. Ab. SÉE et FILS;

A Strasbourg, à la Banque d'Alsace et de Lorraine, et chez MM. STAEBLING, L. VALENTIN et C^e;

A Metz, à la Banque d'Alsace et de Lorraine, et chez MM. Cu. et E. GOUDCHAUX et C^e;

A Marseille, à la SOCIÉTÉ MARSEILLAISE.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consomption et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, du DOCTEUR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTEUR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. Pasquier, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-51

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :

fr. Informations financières. Causerie par financière. Bilans. Revue de la Bourse. 2 fr. Recettes des chemins de fer. 2 AN. Chronique des valeurs. Correspondance. Assemblées d'actionnaires.

Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS. — **15, rue Vivienne, 15.** — PARIS.

Envoyer mandats ou timbres-postes. 3-3

CREDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

L'élan mondain de l'hiver est donné. De toutes parts surgissent bals, concerts, réceptions, et partout on fait de la musique.

Parmi les productions les plus remarquables de ces derniers temps, les nouvelles œuvres de Jules Klein, *Mademoiselle Printemps*, valse qui vous enporte dans un tourbillon de jeunesse et de poésie, et la délicieuse polka-fantaisie *Fruite aux Perles!* — dédiée à Cléopâtre — occupent la première place et sont la grande sensation musicale de l'hiver.

Avant d'ouvrir nos salons, il faut songer à les animer, et rien ne peut mieux remplir ce but que l'exécution du merveilleux répertoire de l'auteur de « Fraises au Champagne ».

Autant de titres, autant de succès : *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, polkas; *Radis Roses*, mazurka; *France Adorée!* Marche nationale; « Soupir et Baiser », Rayons Perdus, la Barcarolle, « Mélodies; *Cerises Pompadour*, *Lèvres de Feu*, *Patte de Velours*, *Cuir de Russie*, *Pazza d'Amore*, Valses, sans oublier *Jules-Klein-Quadrille*, étourdissant de verve et de brio.

Prix de chaque œuvre : Piano seul 2 fr. 50c. — A 4 mains : 3 fr. — Mélodies : 1 fr. 70 c. — Quadrille : 2 fr. — Valses chantées : 2 fr. 50 c. (*Cerises Pompadour*, *Pazza*, *Fraises au Champagne*.) Paris, COLOMBIER, — Editeur de *Catimini*, Valse célèbre de R. de Vilbac), 6, rue Vivienne, — et dans tous les magasins de musique et librairies.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combat depuis l'enfance avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gasalgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhées, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, piqûre, maux de tête, mig. aine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dactres, éruptions, abcès, ulcères, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rh. me, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesse, sueurs durnes et nocturnes, hydromélie, gravelle, rétention, les dé-ordres de la gorge, de l'estomac et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppurations, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castle-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréh n, Lord Stuart de Deres, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wutzer, etc., etc.

N^o 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatu, spasmes et nausées. — N^o 49,210 : M. le docteur - médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 1/2 tasse, 2 fr. 25 c.; de 2/3 tasse, 4 fr.; de 4/5 tasse, 7 fr.; de 5/6 tasse, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 3 et 60 fr. franco en France. — DEPOTS à Etampes, chez TITANAS, 121, rue Saint-Jacques, chez JIFFON, épicier, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 2, rue Castiglione, Paris

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

ANNONCES.

(2) Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 50.

JUGEMENT DE SÉPARATION DE CORPS.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le trente janvier mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, Il appert :

Que Madame Albertine-Léontine JOLIN, journalière, demeurant à Etampes, rue Saint-Martin, numéro 61, épouse du sieur Toussaint-Aimable GRIVOT, domicilié également à Etampes, mais résidant de fait à Arpajon, a été séparée de corps d'avec son mari.

Pour extrait certifié sincère.

A Etampes, ce vingt-trois février mil huit cent soixante dix-sept.

Signé, L. BREUIL.

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE,

Notaire à Etampes,

Le Lundi 19 Mars 1877, à une heure,

1^{er} LOT.

LA GRANDE ET BELLE FERME

DE LA

NOUVELLE POËLÉE

Sise commune de Brières les Scellés,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation,

et 119 hectares 98 ares 10 centiares

de terre labourable et bois.

Revenu net..... 8,875 fr.

Mise à prix..... 200,000 fr.

2^e LOT.

UNE GRANGE

Nouvellement construite,

Et 15 hectares 21 ares 51 centiares de terre labourable, le tout sis à Menainville, commune de Luiz,

près Châteaudun (Eure-et-Loir).

Revenu net..... 4,200 fr.

Mise à prix..... 30,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

Etude de M^e RAVAUT, notaire à Méréville.

A CÉDER

DE SUITE POUR CAUSE DE DÉCÈS,

BON FONDS DE BOULANGERIE

Exploité à Saint-Père-Méréville,

Place de l'Eglise.

On donnera un bail à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

Soit à M^{me} V^e Raymond PIAULT, à Méréville;

Soit audit M^e RAVAUT, notaire. 4-4

Etude de M^e BARTHOLOME, notaire à Saclas.

ATTIRAIL DE CULTURE

A VENDRE

AUX ENCHÈRES.

Le Lundi de Pâques 2 Avril 1877, à midi,

A MONSIEUR, COMMUNE DE GUILLERVAL,

En la ferme exploitée par M. LUCAS.

7 Chevaux — 9 Vaches — 200 Moutons

Harnais, Voitures, Charrues, Herbes,

et instruments de culture de toute nature.

Etude de M^e SAUCIER, notaire à Maisse.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance par les jachères 1878,

PETITE FERME

Sise à Fontaine-la-Rivière,

COMPRENANT

Bâtiments d'habitation et d'exploitation,

Et 26 hectares 16 ares 71 centiares de terres,

prés et bois.

S'adresser, pour traiter, soit à M. VÉRON fils,

propriétaire à Mer (Loir-et-Cher);

Soit audit M^e SAUCIER, notaire, 4-4

Etude de M^e BUISSON, notaire à Milly.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 5 Novembre 1877,

LE MOULIN DE SAINT-ÉLOI

Sis à Maisse, canton de Milly,

COMPRENANT

Trois paires de meules avec belle chute, sur la rivière

d'Essonne, à 300 mètres de la station de Maisse.

S'adresser audit M^e BUISSON, notaire. 4-4

A VENDRE

FONDS DE MARCHAND DE VINS

Vieille maison. Joli quartier et tranquille. Bonne clientèle

CONVIENDRAIT A DES JEUNES GENS. — RIEUX des

bureaux. — S'adresser audit fonds, 400, rue Le-

gendre, Batignolles, Paris.

BONNE OCCASION.

A VENDRE

OMNIBUS DE FAMILLE

à neuf places, presque neuf,

(Galerie pour bagages.)

S'adresser à M. COLLAS, propriétaire à Rinoron

par St-Chéron (Seine-et-Oise). 4-4

Avoine Prunier

Primée dans plusieurs expositions, notamment à Paris

en 1876, où elle a obtenu une médaille d'or.

Avoine noire de printemps et d'hiver, peu délicate et

produisant 3 fois autant que les meilleures avoines

connues.

S'adresser à M. Alexandre PRUNIER, agriculteur

à Franconville (Seine-et-Oise).

Prix de l'Avoine-Prunier :

De 5 à 20 litres..... 3 fr. » le litre.

De 20 à 50 litres..... 2 50 d^e

De 50 à 100 et au-dessus..... 2 » d^e

Semence par hectare :

A la volée..... 200 à 225 litres.

Au semoir..... 150 à 175 litres.

NOTA. Les frais d'envoi sont à la charge de

l'acheteur.

VINS DE BORDEAUX.

Alfred PAILHAS, propriétaire viticulteur

à LIBOURNE, près Bordeaux.

Le moyen le plus sûr, le plus économique de se pro-

curer du vrai vin de Bordeaux est de l'acheter au pro-

ducteur lui-même, intéressé à conserver la pureté de sa

récolte et la réputation de son cru.

Vins rouges. — Mes récoltes. — En barriques bordelaises

1874. 1875. 1876.

Cadarsac ordinaire..... 145 125 120

— bon ordinaire..... 160 150 145

Font-Blanche, excellent ordinaire... 190 175 170

Verdot-Villegente, g^o ordinaire... 250 215 200

Ripeau, 1^{er} S-Emilion, p^o dessert

ou entremets..... 480 380 360

Vins blancs-graves, qualité sup^{re}... 180 150 à 180 150 à 180

10-6

NOTA. Les frais d'envoi sont à la charge de

l'acheteur.

S'adresser à M. James Boutin, 96, avenue

des Ternes, Paris. 10-6

Maison spéciale pour produits destinés à l'Agriculture.

H. & J. DECONINCK

d'Arras et de Dunkerque. Semences

de printemps: Orge Chevalier, Avoine

canadienne blanche, Avoine tartarienne noire, (Agence d'Union pour la France et la

Belgique); Orge anglaises; Avoine jaune de Flandre; Bleds de mars; Maïs; Graine de Lin de

Riga, etc. Engrais : NITRATE DE SOUDE des mers du Sud et tous

autres Engrais chimiques, dosage garanti sur analyse. Tourteaux de toutes espèces et provenances pour nourriture

et pour engrais.

La maison H. & J. DECONINCK a toujours en vente, vers fin septembre de chaque

année, environ 40 variétés de bleds de semence français et anglais.

GRANDS MAGASINS

DE LA PLACE CLICHY

NOUVEAUTÉS

Lundi prochain continuation de la GRANDE MISE EN VENTE ANNUELLE DE BLANC

Cette mise en vente comprendra des occasions remarquables en **Toiles, Blanc de coton, Linge damassé, Trouseaux, Layettes, et Etoffes pour ameublement.**

Envoi franco au-dessus de 25 fr. dans toute la France, la Belgique, la Hollande, l'Alsace, la Lorraine et la Suisse.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE
CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Évangiles, grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie, dernière édition, par Moltke-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Gaues célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
PELOUZE et FREMY, Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREHM, La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

SAINT-RAPHAËL

Vin fortifiant, digestif, tonique, reconstituant; goût excellent, plus efficace pour les personnes affaiblies, que les ferrugineux, que les quinas. Prescrit dans les fatigues d'estomac, la chlorose, l'anémie, les convalescences.

Détail chez M. INGRAND, et principales Pharmacies 13 fr.

PHTHISIE BRONCHITE RHUME — TOUX

GOUDRON DE GUYOT

(Liquor concentrée et titrée)

2 fr. le flacon.

CAPSULES DE GOUDRON

DE GUYOT

2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. Guyot, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

DÉPOT à Étampes dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

HERNIES La CURE RADICALE de cette infirmité si dangereuse et si gênante est aujourd'hui un fait acquis. Parmi les divers traitements employés pour guérir cette cruelle affection, il n'en est pas de plus simple ni d'aussi efficace que celui de feu M. Pierre SIMON, dont l'ouvrage spécial sur les Hernies, recommandé par les docteurs les plus éminents, a été approuvé par l'Académie de médecine et dont la méthode est aujourd'hui en la possession de ses gendres, élèves et successeurs, MM. Bezou et Deschamps, à Saumur (Maine-et-Loire). Une notice contenant la preuve de nombreuses guérisons sera envoyée franco à toute personne en faisant la demande par lettre affranchie. 24-9

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN,
Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869
ET DU

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. POUDDON et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FICQUEL.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, MM. d'ORIGNY et FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
Melun, chez M. LE BARRÉ.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
Paris, chez M. A. MOSNERON-DUPIN.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 15 février 1877 au 21 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Taurins.	Boeufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.	TOTAL.
Boulland-Boulland.	2	5	11	4	18		48
Constancien Raphaël.	1	3	10	1	16		46
Baudet.	1	3	5		9		9
Rottier.	1	2	4		7		7
Gauché.	2	2	10		14		14
Brossonnot-Lesage.	1	1	4		6		6
Brossonnot-Brosson.	1	1	3		5		5
Marchon.	1	3	7	1	12		12
Hautefeuille.	1	1	9		13		13
Gilottin.	1	2	4		7		7
V ^e Chevallier-Nabot.	1	1	2		4		4
Gaurat.					3		3
Lebrun.					1		1
Boulland Alexandre.					3		3
Genty.					2		2
TOTAUX.	5	40	25	69	12	121	421

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi. NARGASSIES.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
17 Février 1877.	fr. c.	23 Février 1877.	fr. c.	17 Février 1877.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.	23 36	Blé froment	22 00	Blé élite	22 00
Froment, 2 ^e q.	22 42	Blé boulanger	49 34	Blé marchand	21 25
Méteil, 1 ^{re} q.	20 83	Méteil	47 67	Blé champart	20 50
Méteil, 2 ^e q.	18 18	Seigle	43 34	Méteil mitoyen	49 75
Seigle	43 44	Orge	43 34	Méteil	47 50
Escourgeon	43 95	Escourgeon	41 34	Seigle	44 23
Orge	43 80	Avoine	9 67	Orge	43 00
Avoine	41 76			Avoine	9 00

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 17 au 23 Février 1877.

DÉNOMINATION.	Samedi 17	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22	Vendredi 23
Rente 5 00	106 02	106 42	105 95	106 00	106 05	106 03
— 4 1/2 00	104 00	104 00	103 90	103 73	104 00	104 50
— 3 00	72 80	72 85	72 90	72 83	72 85	72 60

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 24 Février 1877.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 24 Février 1877.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1877.